

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

## ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section langues vivantes étrangères : allemand, est constitué comme suit pour la session 2026 :

### Présidente

Mme Alice VOLKWEIN  
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

### Vice-Président

M. Patrice PRZYBYLSKI  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de LILLE

### Membres du jury

M. Cyril BERNARD  
Professeur agrégé

Académie de BESANCON

M. Julien BITTE-EDEL  
Professeur certifié

Académie de STRASBOURG

M. Eric BOCQUET  
EC. R Professeur certifié

Académie de NANTES

Mme Julia DOBROUNIG-CLAUDE  
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de NANCY-METZ

Mme Sandra DUCHOSSOIS  
EC. R Professeure certifiée

Académie de VERSAILLES

Mme Pascale ERHART  
Maîtresse de conférences

Académie de STRASBOURG

M. Eric FONT  
Professeur certifié

Académie de VERSAILLES

M. Jérôme FONTAINE  
Professeur agrégé

Académie de REIMS

Mme Rozenn JESTIN  
Professeure agrégée

Académie de RENNES

Mme Céline LALLART  
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

M. Max PETERSEN  
Professeur agrégé

Mme Catherine VERCLYTTE  
Professeure agrégée

Académie de NANTES

Académie de CRETEIL

Académie de la GUADELOUPE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
et par délégation,  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

